



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

**Portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie
89 PM 2024**

Nomenclature : 6.1.2.5.

Le Maire de la Commune de CLAIX,

VU les articles L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté 97-7118 du 4 Novembre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la vente de boissons de 3ème catégorie, suite à la demande de Monsieur GIACINTI Laurent, Président de l'Association « Amis du fort de Comboire », en date du 20 mai 2024.

ARRETE

Article 1 : Monsieur GIACINTI Laurent, en qualité de Président de l'association « Amis du fort de Comboire », domicilié 16 Placette de la Chartreuse à Claix,

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie, à l'adresse suivante :
Enceinte du Fort de Combire - 38640 CLAIX.

Du samedi 21 septembre 2024 à partir de 10H00 au Dimanche 22 septembre 2024 20H00, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2024.

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Fait à Claix, le 27 Mai 2024



Le Maire,
Christophe REVIL



Date d'affichage: 30/05/24

Date de retrait: 30/09/24